

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits-divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication d'insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction d'un annoncé.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Août 1873.

Bulletin politique.

Deux épitres de députés républicains viennent de paraître : la première de M. Henri Martin dans le *Guetteur de Saint-Quentin*, la seconde de M. Littré, dans le *Phare de la Loire*.

M. Henri Martin est un récidiviste ; déjà il avait écrit une longue lettre sur la question politique qui « s'est levée plus menaçante encore. » Toute la lettre de M. Henri Martin peut se résumer ainsi :

Le parti orléaniste, parti « de transaction et de transition, » qui « pouvait sembler un refuge et une chance aux esprits qu'effrayent les solutions nettes et hardies, » vient de « s'anéantir par le fait de ceux qui le représentaient. » C'est là un événement de peu de conséquence dans le pays, parce que « la plupart des anciens adhérents de ce parti ce sont ralliés à la République de M. Thiers. »

Mais cet événement peut avoir de graves conséquences dans l'Assemblée, parce que « au point de vue du fait si l'on ne peut dire que tout est possible, tout, au moins, peut être tenté. » Seulement, « au point de vue du droit, rien n'est possible. »

Et M. Henri Martin se lance dans d'incroyables subtilités, pour établir qu'il n'y a « aucun moyen légal de passer du régime de la souveraineté du peuple, représenté par une constituante, au régime de la royauté légitime. »

Nous serions fort surpris si le député de l'Aisne attachait une grande importance à ses arguties, bonnes pour jeter de la poudre aux yeux des lecteurs radicaux, peu difficiles par nature et qui admireront d'autant plus qu'ils comprendront moins.

M. Littré se place sur un autre terrain ; il part de ce fait que le comte de Chambord ne peut être accepté en France s'il ne fait certaines concessions, qu'il s'est rendues impossibles par ses déclarations. Si, oubliant ses paroles, il faisait ces concessions, il serait entraîné par son entourage à les retirer et aboutirait à une révolution comme celle de 1830.

Mais M. Littré est tranquille. « M. le comte de Chambord ne se commettra point en des contradictions si dangereuses pour tout le monde, et ses déclarations demeurent invariables, car il les a mises sous l'autorité du Chef suprême de la catholicité, qui est un assuré garant du roi. »

Tout cela n'est ni neuf, ni fort, et M. Littré aurait mieux fait de garder le silence que de fournir de la copie au *Phare de la Loire*.

Cet immortel fait de l'histoire contemporaine dans sa lettre ; mais il la dénature singulièrement ; il montre, par exemple Charles X, « qui ne valait pas moins que le comte de Chambord, violant la Charte, soulevant la guerre civile et rejeté hors de France. » C'est de l'histoire libérale cela, c'est-à-dire le contrepied de l'histoire vraie. Est-ce que M. Littré, qui a su rendre justice au moyen âge, perd son impartialité dès qu'il aborde les événements contemporains ?

On compte parmi les présidents des conseils généraux qui viennent d'être élus : 50

conservateurs, 23 appartenant à la gauche, 12 au centre gauche.

L'on connaît aujourd'hui le résultat des votes pour l'élection des présidents aux conseils généraux. L'ensemble n'en est pas de nature à confirmer les espérances des journaux révolutionnaires se flattant à l'avance d'arriver, par les commissions départementales, à organiser un gouvernement occulte de la République, tout prêt à combattre contre le gouvernement monarchique que pourrait bien nous donner la Chambre.

Sur plus d'un point, il s'est au contraire manifesté tel vote qui indique d'une façon irrécusable combien les radicaux et leurs complices ont perdu de terrain, depuis le 24 mai. Sous ce rapport, aucun fait n'est plus significatif que l'échec de M. Casimir Périer dans l'Aube.

A coup sûr, s'il est un nom que la république conservatrice ait eu soin de mettre en avant pour tromper les vrais conservateurs, c'est celui de l'ancien ministre de l'intérieur.

Lui-même s'y est prêté de la meilleure grâce, et il peut se rendre le témoignage qu'il n'a manqué aucune occasion de faire brèche au parti conservateur pour la plus grande joie des radicaux.

Naturellement il se persuadait qu'en agissant de la sorte il répondait au vœu de la majorité sensée du pays, et non-seulement il se repaissait de cette idée, mais en toutes circonstances il se dévouait à la publier.

Le vote d'avant-hier lui répond avec une ironie sanglante. En possession de la présidence depuis plus de deux ans, personnellement honorable et très-éloigné certainement des réalités brutales du radicalisme, M. Périer, parce qu'il s'obstine à soutenir des utopies qui mènent droit au radicalisme, s'est vu précipiter du fauteuil que la majorité du conseil s'est chargée de remettre à un conservateur, M. Roy.

C'est là un indice, ou pour mieux dire, une manifestation sur la portée de laquelle il est inutile d'insister. Nous pourrions l'appuyer d'autres preuves du même genre, quoique moins éclatantes. Celle-ci peut suffire à manifester dans quel sens s'est déclarée l'opinion depuis le 24 mai.

Plus que jamais elle nous permet de répéter que la Révolution n'est pas moins dangereuse avec M. Casimir Périer au pouvoir ou M. Thiers qu'avec M. Gambetta, car nous pouvons aujourd'hui constater par des chiffres que la saine partie du public en juge ainsi.

A propos des appréciations auxquelles la presse étrangère se livre relativement au rétablissement de la monarchie en France, le *Mémorial diplomatique* s'exprime comme il suit :

« A propos de la fusion, on fait beaucoup parler la presse étrangère. C'est en effet aujourd'hui une des manies de ce pays de prendre pour l'opinion des journaux étrangers et du public qui les lit celle des correspondants qu'ils entretiennent à Paris, et dont les communications n'expriment trop souvent que les manières de voir du groupe qui les a inspirées.

« On peut se persuader, sous l'influence de certaines illusions, que l'établissement de la République en France est vivement souhaité par les puissances européennes : c'est un argument de polémique comme un autre.

« Mais le jour où l'on voudra être sérieux,

il faudra réfléchir que nous sommes entourés de gouvernements monarchiques, et qu'au nord de notre continent surtout, trois empires militaires cherchent aujourd'hui par leur alliance intime à centraliser l'impulsion des affaires et la direction de la politique internationale.

« Ces trois puissances, quoi qu'on en dise, ont peu de sympathie pour la forme républicaine, et elles ne lui prêteront nulle part leur appui.

« Des convenances passagères les amèneront peut-être à désirer que la France persévère dans la République, soit que cette forme de gouvernement leur apparaisse comme la seule propre à maintenir la paix civile malgré nous, soit qu'elles y voient un moyen de nous tenir dans notre isolement politique ; mais la vérité indiscutable et supérieure, c'est que le retour de la France à un gouvernement fort et durable, par l'acceptation du principe de l'hérédité, ne saurait être vu au fond par ces mêmes puissances avec regret ni défaveur.

« Les appréciations fantaisistes des journaux étrangers, dans ces conditions, perdent beaucoup de leur importance : elles sont le résultat d'une attitude et non d'une conviction, et le mieux est de ne pas s'y arrêter. »

Un correspondant du *Monde* nous apprend comment M. de Bismark a accueilli, dans sa solitude de Varzin, la nouvelle de l'entrevue de Frohsdorff.

« Quand on lui eut communiqué les paroles adressées par le comte de Paris au comte de Chambord, il s'écria : « Mais cela est impossible ! » Il fallut lui répéter à deux reprises que la chose non-seulement n'était pas impossible, mais qu'elle était faite et que l'entente entre les deux branches de la maison de France était complète. « M. Thiers, dit-il alors avec une face blême, M. Thiers a donc perdu l'intelligence, car il me faisait affirmer, il y a quelques jours à peine, que l'on était plus loin d'une fusion que jamais. »

« Puis, arpentant le perron qui se trouve devant le château, il marcha pendant six à huit minutes, les mains dans ses poches, sans articuler une syllabe. Il prononça plusieurs paroles vives et rapides. Il n'y a plus pour moi de doute, dit-il, dans quelques mois le comte de Chambord sera roi de France et la France entière l'acclamera, parce que le génie de la France a soufflé sur elle. Or, le comte de Chambord roi, c'est le premier coup porté au nouvel empire germanique, car Henri V est la personnification la plus accomplie des aspirations de la France catholique. Après quelques moments de silence, il continua : « Non, M. Thiers n'est plus l'homme d'Etat que je pensais ; il est vieux ; la vanité l'a ébloui, et son esprit est enténébré : sein Geist ist verdunkelt. »

Un correspondant de la *Décentralisation* lui signale un article qui a paru dans le *Preussisches Volksblatt*, organe notoirement officieux. Dans cet article, qui roule tout entier « sur la fusion, » on exprime l'avis que le rétablissement de la monarchie est peut-être beaucoup plus proche qu'on ne le croit.

« Dès le principe, nous n'avons jamais cru à la durée de la République en France. M. Thiers, qui croyait (?) cette forme de gouvernement seule possible, la soutenait avec sincérité (??) et habileté (hélas !). Depuis sa chute, le rétablissement de la monarchie ne

nous a plus paru qu'une question de temps, et nous sommes plus que jamais de cet avis, en dépit de toutes les phrases des journaux français qui cherchent à dissimuler le fait. Est-il certain, comme le disent les organes monarchiques, que dès le 1^{er} janvier, au plus tard, le comte de Chambord remontera sur le trône de ses pères ? C'est ce que nous ne saurions affirmer. Mais il est visible que le courant monarchique a le dessus, en ce moment, et si le pouvoir reste encore quelque temps entre les mains de l'*ultramontanisme*, les jours de la République sont comptés. La fusion a porté aux bonapartistes un coup sensible et, en ce moment, leurs actions nous paraissent plus bas que jamais. »

La *Poste*, qui passe pour l'organe du ministre de l'intérieur, a un article conçu à peu près dans le même sens ; et la *Gazette nationale*, qui est loin d'avoir des sympathies pour la cause royaliste, n'en regarde pas moins son triomphe comme imminent et déclare « qu'il faut s'attendre à tout. » Au reste, elle ne dissimule pas son dépit.

Nousempruntons à l'*Indépendance de l'Ouest* une correspondance contenant certains renseignements qui pourront intéresser le lecteur, bien que nous ne puissions en garantir la parfaite exactitude :

Ainsi que je vous le disais hier, M. d'Audiffret-Pasquier a été arrêté dans son voyage à Vienne par une dépêche du duc d'Aumale, qui le rappelait pour lui donner de nouvelles instructions.

Mais ce voyage n'a été que retardé d'un jour, et le diplomate fusionniste est décidément parti hier soir.

Je vous ai mis au courant des rumeurs contradictoires auxquelles ce départ a donné lieu.

Le duc d'Audiffret-Pasquier irait voir le comte de Chambord, pour jeter avec lui les bases d'une constitution qui, après la proclamation de la monarchie, serait soumise à Henri V, lequel l'accepterait sans discussion, l'ayant acceptée d'avance.

Et, si M. d'Audiffret-Pasquier ne pouvait s'entendre avec le roi, les choses resteraient dans l'état actuel, et, le comte de Chambord étant bien décidément écarté, on travaillerait au stathoudérat du duc d'Aumale.

Et beaucoup prétendent que M. d'Audiffret-Pasquier fera tous ses efforts pour ne pas s'entendre avec le prétendant légitimiste.

Un fait certain, c'est que le duc d'Aumale, qui s'était rendu à Villers-sur-Mer avec le comte de Paris, et qui de là était allé au Havre, est revenu subitement ici et s'est entretenu avec M. d'Audiffret-Pasquier, lequel, dès hier soir, bouclait sa valise et partait pour Vienne.

C'est donc vraisemblablement les instructions du duc d'Aumale que va suivre le diplomate fusionniste ; or, il n'est pas précisément dans l'intérêt de l'oncle du comte de Paris que la fusion s'accomplisse et porte les fruits qu'on en attend.

Que Louis-Philippe d'Orléans se résigne à n'être que le premier après Henri V, on le conçoit : étant Dauphin de France, il peut avoir l'espérance de succéder un jour très-régulièrement au comte de Chambord. Mais, dans cette circonstance, que deviennent, je vous prie, les prétentions personnelles du duc d'Aumale, qui se sait beaucoup plus intelligent et plus apte en toutes choses que son neveu ?

Le comte de Paris roi de France, laisse toujours au second plan son oncle.

Supposez le comte de Chambord repoussé par l'opinion publique, ou bien refusant les conditions qui lui sont proposées, le comte de Paris, qui s'est incliné devant le chef de la maison de Bourbon, se trouve amoindri et frappé de la même disgrâce que le comte de Chambord, la monarchie devient impossible et le duc d'Aumale reparait au premier plan.

Plus de monarchie, soit; plus de République conservatrice, non plus; vive la République princière!

Quoi qu'il en soit, voici, si j'en crois les on-dit, le plan qui aurait été arrêté à Vienne, dans les conciliabules tenus entre les principaux meneurs de l'intrigue fusionniste. Que l'on convoque l'Assemblée extraordinairement; ou que l'on attende la rentrée, dans tous les cas, dès que le bureau de la Chambre sera constitué, on déposera une proposition tendant au retour de la monarchie constitutionnelle et héréditaire et à la nomination d'une commission de trente membres chargée d'élaborer une constitution.

Après cette nomination, l'Assemblée se prorogerait pour deux mois. La constitution qu'élaborerait la commission serait précisément celle qui aurait été acceptée d'avance par le comte de Chambord. Donc, ainsi que je vous l'ai dit, pas de discussion sur ce point.

Reste la question du drapeau. On dit que Pie IX conseillera au comte de Chambord d'accepter le drapeau tricolore. Si néanmoins Henri V résistait, on lui montrerait qu'il ne lui reste plus qu'à se résigner à voir la République s'éterniser en France ou abdiquer en faveur du comte de Paris.

On s'est ému quelque peu, aujourd'hui, d'un article du *Journal des Débats*, article dans lequel M. John Lemoine signifiait aux républicains en général qu'ayant voté pour M. Barodet, ils ne devaient pas s'attendre à voir les conservateurs les aider à maintenir la République. Le prétexte est spécieux. Car ce sont les radicaux, non les républicains conservateurs, qui ont voté pour M. Barodet.

D'ailleurs, il ne faut pas attacher trop d'importance aux articles de M. John Lemoine, que l'on a vu tour à tour monarchiste autoritaire, monarchiste libéral, républicain modéré, orléaniste, voire même bonapartiste plébiscitaire sous le ministère Ollivier. C'est un écrivain hors ligne, distingué et spirituel, mais fantasque et bizarre. Ses boutades ne tirent pas à conséquence, et il ne faut pas conclure d'une de ces fantaisies que le *Journal des Débats* est passé au monarchisme. R. DUBREUIL.

L'ARTICLE DU *Journal des Débats*.

Voici l'article du *Journal des Débats* dont il est question dans la correspondance ci-dessus :

« Des faits récents qui sont de nature à faciliter le rapprochement des partis monarchiques ont remis plus que jamais en question l'existence même de la République.

« Les républicains ne se dissimulent plus le danger qui menace leur forme de gouvernement; ils se sentent isolés et ils se retournent maintenant vers les conservateurs qui avaient honnêtement et sincèrement accepté la République pour leur dire :

« C'est à vous de défendre l'œuvre que vous avez fondée. »

« En ce qui nous concerne, nous répondons aux républicains de la veille :

« Nous n'avons rien fondé du tout, et c'est votre faute. »

« L'origine de la situation actuelle, la responsabilité du danger que court la République remontent à l'élection de Paris.

« Ce jour-là, les républicains radicaux ont déclaré la guerre aux républicains libéraux; ce jour-là, le quatrième État a proclamé qu'il voulait être tout dans la nation et a fermé la porte au tiers-État; ce jour-là, les sectaires et les doctrinaires de la République nous ont dit :

« La maison est à nous, c'est à vous d'en sortir. » C'est bien; on nous a mis dehors, nous y restons.

« Dieu sait que nous n'avons pas ménagé les avertissements. Nous avons assez dit aux radicaux qu'ils perdaient la République par leur esprit d'exclusion, et que leur stérile triomphe serait le signal d'un violent mouvement de réaction non-seulement dans l'Assemblée, mais aussi dans le pays.

« Ils ont voulu la rupture, ils ont voulu la guerre; qu'ils se chargent maintenant de leurs affaires, ce ne sont pas les nôtres.

« S'il est vrai que parmi les républicains sérieux, parmi les plus politiques, il y en ait qui aient senti qu'ils faisaient une folie, ils n'en sont que plus coupables de l'avoir faite ou d'avoir eu la faiblesse de la subir.

« On leur offrait un candidat qu'eux-mêmes ils entouraient d'estime et de respect, et dont l'élection aurait été un signe et un gage de fusion.

« Et encore, nous admettons que les conservateurs nouvellement ralliés à la forme républicaine pussent paraître suspects; mais les hommes dont le nom était traditionnellement associé à la défense de la République ont été, aussi bien que nous, excommuniés de la nouvelle Eglise et mis au ban du Syllabus radical.

« Cette victoire de l'intolérance, c'est la République qui en a payé les frais. Comme il était trop facile de le prévoir, la majorité de l'Assemblée est revenue à Versailles avec un programme tout fait et avec la résolution de barrer la route à la République radicale.

« Nous admettons, si l'on veut, que l'Assemblée ait cessé, depuis trois ans qu'elle dure, d'être la représentation exacte du pays; on ne peut néanmoins dissimuler que l'élection de Paris, suivie de celle de Lyon, n'ait jeté dans la masse du pays de profondes inquiétudes.

« Cette grande classe intermédiaire, qui n'est pas toute la nation, mais qui en constitue la base et les assises, aurait volontiers accepté une République dont M. Thiers aurait été le représentant.

« Par ses antécédents, par ses services, par ses travaux, par les tendances de son esprit, M. Thiers répondait, plus qu'on ne l'a cru, à ce besoin d'ordre et d'autorité qui prime aujourd'hui tous les autres.

« C'est ce que les républicains fanatiques et faméliques n'ont pas voulu comprendre; ils ont voulu se montrer et il a suffi qu'ils se soient montrés pour faire fuir le pays.

« Sous le gouvernement de M. Thiers les élections partielles amenaient successivement et régulièrement des renforts à la République; les républicains ont voulu faire un coup d'éclat; mais ils ont trop bien réussi, et, pour nous servir d'un mot familier, ils ont tué la poule.

« Quand donc M. Thiers, à la rentrée de l'Assemblée, a voulu poser la question constitutionnelle, celle de la forme de gouvernement, la majorité, non-seulement dans la Chambre, mais aussi dans le pays, a pu légitimement dire que la République qu'on lui offrait en 1873 n'était plus celle qu'on lui proposait en 1872.

« Dans cet intervalle, il y avait eu le divorce de la République radicale et de la République conservatrice; il s'était fait deux Républiques comme il y avait deux monarchies.

« Une coalition de royalistes et d'impérialistes a bien pu achever le renversement de la présidence de M. Thiers, mais c'est l'élection de Paris qui l'avait commencé et préparé.

« Les républicains se sont donné beaucoup de peine pour nous démontrer qu'une République conservatrice était un mot vide de sens; que la République était la République, et qu'elle devait entraîner toutes les conséquences de son principe.

« C'est très-bien; il nous ont prouvé victorieusement leur thèse. Il n'y a pas d'autre République possible que la leur; c'est convenu, c'est admis.

« Et qu'ont-ils gagné à leur démonstration? c'est de montrer que la seule République possible est précisément celle qui est impossible; celle dont le pays ne veut pas, celle que la France repousse et qui lui fait peur et horreur. Voilà le résultat de leur belle campagne.

« En même temps, les folies radicales servaient de leçon aux partis monarchiques, et ils ont compris enfin la nécessité de s'unir pendant que leurs adversaires se divisaient. Nous ne sommes pas de ceux qui attendent des résultats immédiats de l'échange de visites de personnes royales.

« La réconciliation des hommes a été lente et dure; celle des partis et des principes demandera également du temps et de la peine.

« Mais une chose qu'il faut que les républicains sachent, c'est que si la République vit encore, ce n'est pas par ses propres forces. Ils ont fait tout ce qu'il fallait pour en dégoûter le pays; plus intolérants que les ultramontains qu'ils attaquent tous les jours,

ils ont dit plus haut qu'eux: « Hors de notre Eglise, point de salut. » Et voici qu'aujourd'hui ils appellent à la rescousse les conservateurs qu'ils avaient frappés d'ostracisme!

« Ils ont voulu faire la République tout seuls et pour eux seuls, qu'ils la fassent, nous les regarderons. — JOHN LEMOINE. »

Chronique générale.

On écrit de Versailles, le 19 août, à l'Agence Havas :

« La capture du bâtiment anglais *Deerhound* par la marine espagnole n'a pas eu lieu dans les eaux françaises, comme il a été dit. D'après les vérifications les plus scrupuleuses, elle a été faite à 8 milles de la côte française. Le gouvernement français se trouve donc complètement dégagé de cette affaire. »

**

On lit dans la Correspondance parisienne du *Courrier de Bruxelles* :

« Quelques journaux ont fait allusion à une démarche de la reine Isabelle auprès du comte de Chambord, démarche qui n'aurait pas abouti; je puis vous garantir que le fait est exact.

« A son passage à Vienne, la reine Isabelle a écrit au comte de Chambord une lettre pleine de déférence, par laquelle elle lui exprimait son désir de le voir et lui demandait une entrevue.

« Le comte de Chambord, avec les formes les plus courtoises, a décliné l'entretien; il n'y avait pour lui qu'un roi d'Espagne, don Carlos, et tant que la reine Isabelle ne l'aurait pas reconnu, il se trouvait forcé d'éviter une entrevue qui serait mal interprétée. »

**

M. Thiers aurait-il compris tout ce que son ovation de Belfort avait de piteux? On serait tenté de le croire, car le *Bien public* plaide les circonstances atténuantes :

« Si nous sommes bien informés, c'est par pur accident que M. Thiers aurait passé une journée à Belfort.

« Le train français qui, dans cette ville, communique avec le train allemand, étant en retard d'une heure, M. Thiers dut s'arrêter, et ainsi s'explique son séjour à Belfort.

« La nouvelle de sa présence se répandit avec la rapidité de l'éclair, et bientôt les populations des environs accoururent, empressées de venir saluer le libérateur du territoire.

« On nous assure, en outre, que M. Thiers était souffrant et que les personnes qui l'entouraient, remarquant son indisposition, le retinrent et le prièrent de différer son départ.

« Tout, du reste, s'est admirablement passé, et les autorités elles-mêmes ont mêlé leurs marques de sympathie aux manifestations de la reconnaissance qui se traduisait d'une façon si touchante et si expressive pour celui qui a conservé Belfort et son territoire à la France. »

Mais en même temps que l'organe parisien de M. Thiers paraît regretter l'ovation de Belfort, le *Journal de Rouen*, qui joue un rôle analogue dans la presse de province, et qui avait accepté la triste mission d'insulter le maréchal de Mac-Mahon, semble annoncer que l'ex-président ira banqueter à Nancy :

« Les ministres du 25 mai, qui font fi de la popularité, comme le renard de la fable des raisins qu'il ne pouvait atteindre, font reprocher à M. Thiers, par leurs journaux, sa soif de popularité, et vous verrez qu'au premier jour ils chercheront peut-être, dans l'intérêt de sa santé, à le guérir de cette maladie.

« Il est certain, en effet, qu'après avoir été reçu comme il vient de l'être à Belfort, où il n'était pas attendu, M. Thiers pourra très-difficilement se dispenser de se rendre à Nancy, où il a été invité à prendre part à un banquet organisé à son intention, et qui, quoi qu'on fasse, sera un véritable événement politique.

« M. Thiers aurait probablement cherché à se soustraire aux ovations que lui réserve le chef-lieu du département de Meurthe-et-Moselle, si les royalistes, sans attendre la libération du territoire, ne s'étaient mis en campagne, et, au risque d'ajouter encore aux inquiétudes que cause au pays la situa-

tion équivoque dans laquelle on le maintient, ne nous avaient annoncé la venue prochaine de leur messie.

« Mais aujourd'hui que l'ancien régime jette le gant à la Révolution, aujourd'hui que nous sommes menacés d'un mouvement de recul qui nous reporterait à plus de cent ans en arrière, M. Thiers est d'avis qu'il faut se mettre sur la défense, et je crois qu'il montera à la tribune à Nancy.

« Le discours qu'il y prononcera ressemblera fort à un programme politique, et, à coup sûr, il n'est pas mauvais, en présence de la défection des princes d'Orléans, que des voix autorisées, sans attendre la rentrée de l'Assemblée à Versailles, donnent le ton à l'opinion. »

En 1848, M. Thiers comptait bien profiter des banquets, mais il ne daignait pas y assister; il paraît que ce qui lui répugnait alors le charme aujourd'hui, et qu'il veut faire concurrence au « fou furieux » auquel on l'accrole trop justement.

AFFAIRE SAINT-GRESSE.

La cour de cassation, réunie en chambre de conseil, a statué avant-hier sur l'affaire de M. de Saint-Gresse, premier président à la cour d'appel de Toulouse.

M^e Sabatier, avocat à la cour de cassation, a présenté la défense de M. de Saint-Gresse.

La cour, après en avoir délibéré, a rendu un arrêt qui prononce la suspension pendant six mois de M. le premier président à la cour d'appel de Toulouse.

On se souvient que M. de Saint-Gresse, nommé par M. Crémieux, poussa récemment l'oubli de ses devoirs jusqu'à adresser un cartel à son procureur général. C'est cet acte qui a motivé de la part de la cour suprême l'application d'une peine disciplinaire fort rarement infligée.

Il nous semble, qu'après cela, M. de Saint-Gresse n'a qu'à donner sa démission... Mais les magistrats nommés par M. Crémieux tiennent à leur place.

M. de Saint-Gresse est en effet un des types les mieux réussis des magistrats fantaisistes dont M. l'ancien garde des sceaux du 4 septembre a doté notre pays.

Nous profiterons de cette occasion pour rappeler à M. Ernoul que son œuvre est encore incomplète. De tous côtés, on nous écrit pour se plaindre des juges de paix, substitués, procureurs que le 4 septembre a laissés derrière lui. Il ne suffit pas, en effet, pour réparer le mal qui a été fait, de changer par-ci par-là des têtes de parquet. C'est là une amélioration superficielle, qui ne produit que d'insuffisants résultats.

Il faut épurer en bas comme en haut de l'échelle judiciaire; les moindres fonctionnaires ne sont pas ceux dont il faut le moins s'occuper, car ce sont eux qui touchent de plus près au pays, ce sont eux qui ont le plus de contact avec les populations, et qui peuvent faire le plus de mal.

Tant que le ministre de la justice n'aura pas accompli cette réforme indispensable, il ne faudra pas s'étonner de voir insulter dans les rues les prêtres et les gendarmes, de voir troubler les processions et se produire ces scandales et ces scènes de désordre qui affligent les honnêtes gens, et sont la marque distinctive de tout gouvernement vraiment républicain. (*Paris-Journal*.)

Chronique locale et de l'Ouest.

La quête faite en faveur des victimes de l'incendie de la rue Haute-Saint-Pierre a produit la somme de onze cent cinquante-neuf francs quatre vingt-dix centimes.

On ne peut que féliciter nos jeunes compatriotes qui ont eu l'initiative de cette noble action. Grâce à leur dévouement, il sera pourvu aux premiers besoins de ces incendiés, qui ont perdu le peu de mobilier qu'ils possédaient.

A l'occasion de cet incendie, un des abonnés de l'*Union de l'Ouest* a adressé à cette feuille la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

« Je viens de lire les détails terribles de l'incendie de Saumur, que déjà, hier, on avait annoncé à Angers par le télégraphe.

» Permettez-moi de vous adresser quelques conseils que je crois utile d'adopter dans un cas semblable.

» Lorsque, par impossible, dans un incendie, les personnes incendiées sont obligées de se lancer par une fenêtre pour échapper aux flammes, il faut que les personnes courageuses qui viennent prêter leur concours, non-seulement entassent des matelas, du foin ou de la paille sur le pavé de la rue, mais encore qu'au-dessus de ces matières dix ou douze personnes s'emparent d'une couverture, d'un drap ou d'un prélat, le tiennent tendu, de manière que les personnes qui se précipitent dans l'espace puissent être reçues avant de toucher terre; le poids de la personne qui tombe fera peut-être lâcher prise aux personnes qui tiennent le drap, mais la chute sera tout de même amortie, les matelas, foin ou paille qui seront dessous ne recevront plus qu'une charge insuffisante, et le choc sera si faible que certainement il ne pourra déterminer la mort.

» Il faut aussi, si c'est possible, que la personne qui se lance dans l'espace se ramasse, en se rapprochant les membres le plus près du corps, la tête appuyée sur la poitrine, de manière à arriver sur l'objet tendu comme en peloton; c'est le vrai moyen pour ne pas se briser les membres.

» J'ai pensé que ces conseils seraient utiles, et je vous prie de leur donner la publicité de votre journal.

» Agréés, etc. *Un de vos lecteurs.* »

Plusieurs témoins du terrible drame de la nuit du 18 août avaient eu la même pensée que le correspondant de l'*Union de l'Ouest*; ils s'étaient portés à la voiture de M. Vellé, entrepreneur de messagerie, et en débouclèrent la bâche pour la tenir suspendue et recevoir les pauvres Bergeot; mais ils n'ont pas eu le temps de mettre leur projet à exécution, car les trois phases de ce triste événement se sont déroulées en beaucoup moins de temps qu'on ne le suppose.

Si les infortunés Bergeot avaient pu attendre, peut-être auraient-ils été arrachés à la mort: à peine s'étaient-ils précipités, que les pompiers arrivaient avec les appareils de sauvetage, et on ne doute pas qu'on eût pu arriver jusqu'à eux.

Les assises du 4^e trimestre 1873 s'ouvrirent à Angers, le lundi 17 novembre 1873, sous la présidence de M. Morin, conseiller à la Cour d'appel, assisté de M. Poitou et de M. d'Espinay, aussi conseillers à la Cour d'appel d'Angers.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Séance du 18 août 1873.

Après la nomination des président, vice-présidents et secrétaires du Conseil, et après le discours que nous avons publié hier, M. le président a lu une lettre de M. Roussier, lequel déclare donner sa démission de conseiller général représentant le canton du Lion-d'Angers, à raison de l'affaiblissement de sa vue qui ne lui permet plus de remplir aucune fonction.

M. de Soland, malade, s'est excusé par une lettre à M. le préfet.

M. le président demande au Conseil s'il veut procéder immédiatement à la formation de ses quatre commissions.

M. Berger demande à faire une observation.

La question du renouvellement des commissions a été soulevée plusieurs fois dans le sein du Conseil général sans être jamais discutée à fond. — Doit-on continuer les mêmes pouvoirs aux mêmes commissions, c'est-à-dire immobiliser chacun de nous, dans la commission où le hasard l'a appelé, ou bien organiser un système de roulement qui permette à chaque membre du Conseil de s'initier d'une façon complète à toutes les questions qui intéressent le département?

J'avoue, dit M. Berger, me rallier à ce dernier mode. Il me semble qu'on exagère l'importance de certaines spécialités. D'ailleurs, lorsqu'il se présente une question exceptionnellement importante ou spéciale, le Conseil a toujours la ressource d'élire une commission particulière. Enfin, il est très-facile de concilier le maintien nécessaire des traditions dans chaque commission avec le renouvellement que je propose, en décidant que ce renouvellement, par exemple, aurait lieu par tiers ou par quart.

M. le président rappelle à M. Berger que le règlement a prévu la façon dont se forment les commissions et donne lecture de l'article 52.

M. Guibourd répond que cet article ne prévoit pas l'immobilisation des commissions et appuie la proposition de M. Berger.

M. Gennevraye se rallie à cet avis.

M. Max-Richard prie le Conseil d'adopter la proposition de M. Berger, bien qu'elle soit en réalité un article additionnel au règlement; l'utilité pour chacun de nous de pouvoir pénétrer dans le détail de toutes les affaires est trop grande et trop importante pour qu'on puisse hésiter.

Posons donc en principe que le roulement s'effectuera soit par moitié, soit par tiers.

M. Benoist présente une objection tirée de la commission dite des chemins et de l'inconvénient de la démembrer actuellement.

M. Bury, puis M. Maillé combattent la proposition de M. Berger. L'année prochaine, dit M. Bury, le Conseil sera renouvelé par moitié, pourquoi ne pas attendre dès lors jusqu'à cette époque? Ce n'est pas trop de trois ans passés dans une commission pour s'initier complètement aux affaires dont elle est chargée.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Guibourd, Max-Richard et Chevalier, M. Berger formule sa proposition en ces termes:

« J'ai l'honneur de demander au Conseil général de décider que la Commission départementale sera chargée d'étudier et de proposer au Conseil, dans la 2^e session de 1874, un mode de roulement entre les Commissions ayant pour base leur renouvellement par tiers, chaque année. »

M. le président déclare que la discussion est close.

La question est nettement posée: pour cette année, le Conseil se conformera au règlement et les Commissions seront composées suivant les prescriptions de l'art. 52; pour l'avenir, c'est au Conseil à décider s'il veut ou non accepter la proposition de M. Berger.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Conformément à l'art. 52 de son règlement intérieur, le président invite les membres du Conseil à se réunir par arrondissement pour nommer cinq délégués, lesquels se réuniront au bureau pour la formation des Commissions.

Les cinq membres délégués, MM. le comte Walsh, Benoist, Mayaud, Grignon et le marquis d'Andigné se retirent avec les membres du bureau.

A 4 heures la séance est reprise, et M. le président proclame les commissions ainsi composées.

1^{re} COMMISSION. — Finances et budget: MM. Bury, Berger, Abellard, de Soland, Caillard, Bruas.

2^e COMMISSION. — Enfants assistés, aliénés, hospices, prisons et bâtiments départementaux:

MM. Max-Richard, comte de Civrac, Gennevraye, Grignon, Guibourd, Mamert-Couillon, Maillé, Hiron.

3^e COMMISSION. — Routes et chemins vicinaux, canaux, navigation et chemins de fer:

MM. de Mieulle, Benoist, Richou, Mayaud, Le Chat de Tessecourt, marquis d'Andigné, Juchault, comte de Maillé, Gigot, de Cambourg.

4^e COMMISSION. — Agriculture. — Instruction publique. — Commerce. — Industrie et affaires diverses.

MM. du Reau, Chevalier, Parage Farran, comte Walsh, général de Rochebouët, de Chemellier, Arnoüs Rivière, Camille Richard, vicomte de la Bourdonnaye.

M. le président communique au Conseil une dépêche de M. le ministre des travaux publics, ainsi conçue:

« Boulogne, 18 août. — Travaux publics » à comte de Civrac, président du Conseil général.

« Je rentre ce soir à Paris prêt à vous répondre sur les questions de chemins de fer, s'il y en a. Dès à présent je vous confirme que mon intention est de faire passer au Conseil d'Etat, dès la réouverture de ses travaux, les 182 kilomètres de votre première série. Il est vrai que nous n'acceptons plus maintenant que très-difficilement de nouveaux engagements de subvention pour l'Etat, ainsi que l'indique ma circulaire, mais elle ne s'applique pas aux chemins de fer déjà votés comme ceux de Maine-et-Loire pour lesquels j'espère obtenir prompt succès au moins pour les 182 kilomètres de la première série. »

M. le président remet cette dépêche au président de la commission des chemins de fer, afin qu'elle puisse adresser au ministre ses demandes, s'il y a lieu, et dès à présent ses remerciements au nom du Conseil général tout entier.

Le Conseil général décide qu'il va rentrer dans ses bureaux pour se former en commissions particulières.

La séance publique est levée et remise au lendemain mardi, trois heures.

Tous les membres du Conseil général de Maine-et-Loire ont assisté au dîner qui leur a été offert lundi soir par M. le Préfet, excepté M. Maillé, maire d'Angers, et M. Benoist, ancien sous-préfet du 4 septembre.

Ont été élus présidents de conseils généraux dans les départements de l'Ouest:

M. Godineau, conservateur, dans la Vendée;

M. le général Allard, républicain, dans les Deux-Sèvres;

M. Bourbeau, conservateur, dans la Vienne;

M. Houssard, député, conservateur, dans l'Indre-et-Loire;

M. Grollier, républicain, dans la Sarthe;

M. le général Duboys-Fresnay, centre gauche, dans la Mayenne;

M. Martin-Feuillée, républicain modéré, dans l'Ille-et-Vilaine;

M. le comte de Sesmaisons, conservateur, dans la Loire-Inférieure;

M. le général Trochu, conservateur, dans le Morbihan;

M. le comte de Carné, conservateur, dans le Finistère;

M. Depasse, député, conservateur, dans les Côtes-du-Nord.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

L'élection du président du conseil général a été précédée d'un incident sur lequel nous avons cru garder le silence, mais dont nous n'avons aucune raison de ne pas parler, puisque d'autres n'ont pas cru devoir se renfermer dans la même réserve. Ce fait le voici:

Hier matin, deux ou trois conseillers généraux, deux au moins, MM. Wilson et Desplanques, sont allés trouver M. Houssard, ont insisté auprès de lui pour que, s'il était élu président, il prononçât, en prenant possession du fauteuil, un discours républicain. A cette condition, ils lui promettaient leurs suffrages et ceux de leurs amis.

A cette offre, ou plutôt à cette espèce d'injonction, M. Houssard répondit que la loi interdisait les discours politiques aux présidents des conseils généraux; qu'il était fermement résolu à se maintenir sur le terrain de la légalité; que ses collègues étaient libres de lui donner leurs suffrages; mais qu'il croirait manquer à sa dignité en souscrivant à la condition qu'on venait lui faire.

Cette réponse n'ayant pas paru « satisfaisante » à MM. Wilson et Desplanques, ces messieurs se retirèrent, et au scrutin pour la présidence, eux et leurs amis portèrent leurs voix sur M. Pesson, doyen d'âge.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR.

Les audiences de vacation du Tribunal de commerce de Saumur sont fixées comme suit:

1. Le vendredi 12 septembre;
 2. Le vendredi 26 septembre;
 3. Le vendredi 10 octobre;
 4. Le vendredi 24 octobre.
- L'audience de rentrée aura lieu le lundi 3 novembre.

Le greffier du tribunal,
CH. PITON.

COURSES DE SAUMUR.

Dimanche 24 et Mardi 26 août 1873.

HIPPODROME

DES PRAIRIES DE VARRAINS ET DE CHACÉ.

Prix des Places

Et Prescriptions diverses.

Les droits qui seront perçus à l'entrée de l'hippodrome, pour les personnes qui ne font pas partie de la Société, sont fixés ainsi qu'il suit, pour chaque jour de courses:

Droit d'entrée au pesage et de circulation sur l'hippodrome.....	15 fr.
Cavalier dans l'intérieur de l'hippodrome.....	5
Voitures à deux roues contenant trois personnes, y compris le cocher.....	40
Voitures à quatre roues contenant cinq personnes, y compris le cocher.....	45
Chaque personne en plus des chiffres énoncés ci-dessus.....	5

MM. les Officiers étrangers à la garnison de la ville sont admis de droit, en uniforme, dans toutes les places de l'hippodrome et dans l'enceinte du pesage. Ceux de MM. les Officiers étrangers qui ne seraient pas en tenue devront être porteurs d'une carte spéciale délivrée par la Commission des Courses.

Conformément au règlement, chaque sociétaire pourra, sur sa demande, avoir des cartes dont le prix est fixé à 5 fr. par personne, lesquelles cartes donneront entrée aux dames étrangères dans la tribune des dames des souscripteurs.

Il est expressément défendu à MM. les cavaliers de courir dans l'intérieur de la piste dans la direction et dans le voisinage des coureurs.

Les voitures entrant dans l'hippodrome iront stationner à 3 mètres de la corde intérieure de la piste, faisant face aux tribunes. Il sera réservé un espace de 20 mètres pour placer les voitures de MM. le Préfet, le Général, le Sous-Préfet, le Maire de Saumur et le Président de la Société des Courses. A part cette réserve, il n'y aura pas de privilège, les voitures se placeront dans l'ordre de leur arrivée.

Les personnes munies de leurs cartes personnelles et nominatives, sociétaires ou souscripteurs, descendues de leur voiture dans l'hippodrome, ne pourront traverser la piste pour aller dans les tribunes que dans l'intervalle des courses.

Les voitures qui n'entreront pas dans l'hippodrome prendront à droite et iront stationner derrière les tribunes, à la place indiquée.

Les personnes à pied, qui ne voudront pas prendre place dans les tribunes, se tiendront autour de la piste; elles devront en être éloignées d'au moins 2 mètres.

Il est défendu d'amener des chiens dans la prairie; ceux qui y seront trouvés seront immédiatement mis en fourrière, et les propriétaires seront poursuivis conformément aux lois et règlement de police.

Il est expressément défendu d'entrer dans les prairies à regain qui environnent l'hippodrome.

Certifié conforme aux décisions de la Commission des Courses.

Le Président, G. LE BRECCQ.

Théâtre de Saumur.

DIRECTION DE M. VIDAL.—OPÉRA.

Vendredi 22 août,

Le SOURD ou l'Auberge pleine, opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Leuven et F. Langlé, musique d'Adam.

Joué par MM. Dalvid, Defoye, Dorlin, M^{mes} de Barzia, de Belly, Lucile, Stranski.

Les Noces de Jeannette, opéra-comique en 1 acte, paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique de Victor Massé.

M^{lle} DE BARZIA remplira le rôle de Jeannette; M. Dalvid celui de Jean.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

DIRECTION DE M. CHANTILLY.—OPÉRA.

Dimanche 24 août,

DON PASQUALE, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, traduction de MM. Alphonse Royer et Gustave Vaéz, musique de Donizetti.

Bonsoir voisin, opéra-comique en 1 acte, de MM. Brunswick et Arthur de Beauplan, musique de Ferdinand Poise.

AVIS.

Les deux jours de courses, dimanche et mardi, il y aura un pont établi sur le Thouet, au bac de Bagneux, pour entrer dans l'hippodrome.

A partir du 1^{er} septembre, l'Institution Saint-Louis aura un de ses professeurs à la disposition des familles qui désireraient des leçons particulières pour leurs enfants.

Ces cours auront lieu le matin, de 9 heures à 11 heures; le soir, de 2 heures à 4 heures.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Publications de mariage.

François Renou, notaire, de Neuilley, et Julie-Angèle Mollay, sans profession, de Saumur.

Henri-Frédéric Roland, menuisier, de Saumur, et Julie-Joséphine-Anne Malherbe, couturière, de Varennes-sous-Montsoreau.

Emile-Jean Deblais, charron, de Saumur, et Joséphine Guibert, sans profession, de Montsoreau.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la langue française**, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 28^e fascicule, DES à DEV est en vente.

La librairie Hachette vient d'éditer un poème : *Jeanne la Flamme* (le Siège de Nantes), par Emile Pehant, bibliothécaire de la ville de Nantes.

Cette grande épopée rappelle, — moins l'ennui, — l'histoire de ces luttes de géants, récits épiques dont l'homme se désintéresse, parce que l'écrivain n'y met généralement en jeu que les divinités et des demi-dieux avec lesquels l'humanité n'a rien à voir.

Les héros que M. Pehant met en scène parlent le langage des dieux, mais vivent de la vie des simples mortels, et c'est en grande partie pour cela que l'intérêt se continue sans faiblir jusqu'à la fin du volume.

M. L. de Viel-Castel vient de publier, chez Michel Lévy frères, le tome XV^e de sa remarquable *Histoire de la Restauration*. On se rappelle que cet ouvrage a été l'objet d'une haute distinction de la part de l'Académie française, qui, avant d'admettre l'auteur dans son sein, lui avait déjà décerné le grand prix Gobert. Le nouveau volume que nous annonçons a trait aux événements de l'année 1826, pendant laquelle fut discuté et rejeté le fameux projet de loi sur le droit d'aînesse, où l'opinion publique se manifesta d'une manière éclatante dans les funérailles populaires du général Foy et dans celles de Talma; année féconde en incidents politiques, qui vit notamment l'abdication de don Pedro, l'avènement de Nicolas I^{er}, la prise de Missolonghi et le massacre des

janissaires. Au frémissement qui se produit partout, au dedans comme au dehors, on sent déjà s'avancer le vent de colère sous lequel s'écrasera le gouvernement de la Restauration.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT
ON ÉCRIT
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

Tout malade trouve, dans la douce *Revalescière* Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme,

étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La Revalescière a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 6 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 AOUT 1873.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	57 80	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	792 50	2 50	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	275 »	2 50	»
4 1/2 % jouiss. mars.	84 »	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	657 50	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	400 »	»	2 50
5 % Emprunt 1871	70 »	»	»	Crédit Mobilier	370 »	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	405 »	5 »	»
Emprunt 1872	91 95	»	05	Crédit foncier d'Autriche	870 »	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
— libéré	91 30	»	05	Charentes, 400 fr. p. j. août.	345 »	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	212 50	»	»	Est, jouissance nov.	513 75	1 25	»	Orléans	275 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	410 »	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	900 »	7 50	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	271 50	»	»
— 1865, 4 %	445 »	2 »	»	Nord, jouissance juillet.	595 »	7 50	»	Est	276 »	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	284 »	»	25	Nord, jouissance juillet.	1016 25	8 75	»	Nord	279 50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	250 »	»	»	Orléans, jouissance octobre.	850 »	»	»	Ouest	272 »	»	»
Banque de France, j. juillet.	4260 »	»	10	Ouest, jouissance juillet, 65.	835 »	»	»	Midi	271 »	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	542 50	»	2 50	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905 »	»	»	Deux-Charentes.	257 »	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	460 »	»	2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	705 »	5 »	»	Vendée	235 »	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	372 50	»	»	Société Immobilière, j. janv.	14 »	»	1				

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 03 — — omnibus.
1 — 33 — — soir,
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — soir, omnibus.
4 — 44 — —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Préfecture du département de Maine-et-Loire.

MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.

ADJUDICATION DE LA FOURNITURE

DE
1^o 220,000 kilogrammes de bois de sapin nécessaires au chauffage des tours de la Maison centrale de Fontevault, pendant un an;
2^o 400 stères de bois de chauffage, chêne ou ormeau, pour les autres services de ladite Maison.

Le Préfet de Maine-et-Loire donne avis, que le samedi 23 août 1873, à une heure, il sera procédé, sous la présidence de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, dans une des salles de la Sous-Préfecture, à l'adjudication de :

1^o 220,000 kilogrammes de bois de sapin nécessaires au chauffage des tours de la Maison centrale de Fontevault, pendant un an;
2^o 400 stères de bois de chauffage, chêne ou ormeau, pour les autres services de ladite Maison.

Seront admis à concourir les négociants et les marchands patentés, ainsi que les propriétaires, qui auront justifié de leur qualité ou profession, dans la forme prescrite par l'article 2 du règlement ministériel du 31 juillet 1852.

Chaque soumissionnaire devra joindre à sa soumission, laquelle devra être écrite sur papier timbré :

1^o S'il est négociant ou marchand, sa patente ou un certificat du maire de la commune constatant qu'il est régulièrement patenté; s'il est propriétaire ou agriculteur, un certificat du maire constatant sa qualité ou profession;
2^o Une promesse valable, sur papier timbré, de garantir l'exécution de ses engagements par un des moyens indiqués aux articles 25 et 26 du règlement précité.

Toute soumission qui ne sera pas conforme aux prescriptions ci-dessus sera considérée comme non avenue. Les soumissions seront reçues en séance publique, par le président; elles énonceront en monnaie légale et

en toutes lettres le prix demandé par kilogramme, et seront placées sous une enveloppe cachetée portant pour suscription le nom du soumissionnaire; ce pli sera, avec les pièces à l'appui, recouvert d'une seconde enveloppe, également cachetée, portant de nouveau pour suscription le nom du soumissionnaire.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation de M. le Ministre de l'intérieur.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges et du règlement du 31 juillet 1852, à Angers, dans les bureaux de la Préfecture, 1^{re} division, au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur et à l'écomat de la Maison centrale de Fontevault. A l'hôtel de la Préfecture, à Angers, le 22 juillet 1873.

Le Préfet de Maine-et-Loire, MERLET.

Etudes de M^{rs} BAGUENIER DÉSORMEAUX, notaire à Maulévrier, et de M^{rs} ALLARD notaire à Parthenay.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ.
LA BELLE TERRE DE LA SAULAIE

Commune d'Yzernay (Maine-et-Loire), à six kilomètres de la gare de Maulévrier.

Comprenant :

Une ancienne habitation entourée de douves, étang, pièces d'eau, prés, terres labourables et taillis; le tout contenant 301 hectares 21 ares 52 centiares.

Divisée en six fermes, dites : la Petite-Saulaie, la Grande-Saulaie, la Mousserie, la Pinillière, la Poissonnière et Berny.

Beaux arbres. — Chasse. — Pêche.

Pour traiter, s'adresser auxdits M^{rs} BAGUENIER DÉSORMEAUX et ALLARD, notaires. (355)

A VENDRE

PAR LOTS.
UN JARDIN
En face de la Gare des marchandises, à Saumur.

S'adresser à M. NANCEUX. (297)

Etude de M^{rs} LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,

Joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.

Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses. S'adresser à M^{rs} LAUMONIER, notaire. (106)

A VENDRE D'OCCASION, UN LANDAU

A essieu patent, avec une belle paire de harnais, bouclerie plaquée argent;
DEUX CHEVAUX de carrosse, de huit à neuf ans, s'attelant parfaitement.

S'adresser chez M. FLORISSON, carrossier, rue d'Orléans, n° 71.

A VENDRE D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE D'OCCASION,

BEAUX BILLARDS
Avec leurs accessoires.
S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

M. E.-F. FAVREAU MÉDECIN-VÉTÉRINAIRE,

Préviens le public qu'à partir de ce jour il fixe sa résidence à Saumur, et que, provisoirement, il établit son domicile à l'hôtel du Grand-Tour, chez son frère, M. MERCEAU.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.
Seul dépôt à Saumur, chez M^{rs} V. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{rs} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

ENGRAIS RICHE DE **BONDY**

de la Compagnie Anglaise des Engrais
DOSAGE GARANTI
5 à 60/0 d'azote; 10 à 12/0/0 d'acide phosphorique assimilable
Prix : 30 fr. les 100 kilos, livrables à Bondy
FACILITÉ DE PAIEMENT
M. PILTER, agent général, 68, quai Jemmapes, Paris.

VENTE AU RABAIS D'OUVRAGES DIVERS

Dictionnaire de FELLER, 8 volumes grand in-8°.
Dictionnaire de la Conversation, 16 vol.
Histoire universelle de l'Eglise catholique, par l'abbé ROHRBACHER, 30 vol. in-8°.
Conférences d'Angers, belle édition.
Histoire ancienne, romaine, par ROLLIN.
MASSILLON, et quantité d'autres ouvrages.

Rue du Marché-Noir.

Saumur, imprimerie de P. GODET.